

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Sortie de l'actif en 2 temps
suite à la vente de BLDS Budget
Atelier Relais 22101

Date de convocation :
21 novembre 2024

Date de séance :
27 novembre 2024

Date d'affichage :
2 décembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 37

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Saint Léger les Domart, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCORTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, LEPOIX, CAPRON,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI BUTIN, FRANCOIS, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, ALEXANDRE, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL,

Secrétaire de séance : Mme DIRUY

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°55/2024 en date du 11 Avril 2024 approuvant le budget Atelier Relais,

Exposé :

Suite à la vente de BLDS sur le budget annexe 22101 Atelier Relais et au vu des opérations comptables importantes de sortie de l'actif à réaliser, Il est proposé d'effectuer une sortie de l'actif en deux temps, soit une partie sur l'exercice 2024 pour un montant de 1 524 137.22 € et l'autre sur l'exercice 2025 qui sera prévue au budget 2025 pour un montant de 1 554 555,59 €.

Les montants étant trop importants à supporter par le budget Atelier Relais, en une seule opération il y a lieu d'effectuer ces sorties en 2 temps.

Afin de régulariser ces opérations une décision modificative sera prise en lien avec la présente délibération.

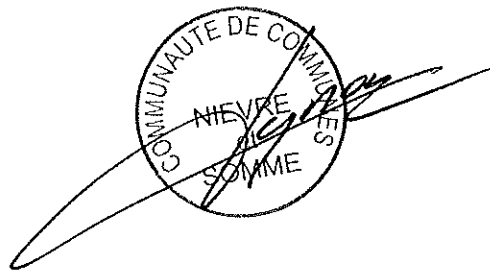
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la sortie de l'actif en deux temps au vu de l'exposé présenté.
- D'autoriser le Président à présenter une décision modificative dans ce sens.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 2 décembre 2024 et de sa publication le 2 décembre 2024.

